

Permis à points du coach

Fantaisie par **François Delivré**

Auteur du « **Métier de coach** »

Cofondateur de l'Académie du Coaching

Décret MTBF n° 987654321 du Ministère du Travail Bien Fait.

Il est institué un permis de 12 points pour chaque coach. En cas d'infraction, le coach se voit retirer des points.

Lorsqu'il a perdu tous ses points, il doit faire une revue de professionnalisme chez un superviseur tip top, voire reprendre une formation dans une (bonne) école de coaching.

4 classes d'infractions sont établies.

Erreurs banales (0 pt)

Situations où il n'y a pas eu de conséquences pour le client et / ou le coach. Ce dernier a rectifié les choses au fur et à mesure.

Par exemple : moments d'inattention du coach, contrat de séance flou, sauvetage léger et sans conséquences, papotage inconsidéré etc.

Alertes (1 pt)

Situations où le coach a fait une erreur banale sans avoir eu conscience et rectifié. Lui et son client ont perdu du temps et/ou n'ont pas avancé vers l'objectif.

Par exemple : Le coach n'a pas fait de contrat de séance, ou n'a pas métacommunié alors que la relation entre lui et son client devenait difficile ;

Le coach a rencontré une difficulté contractuelle qui était prévisible au départ (typiquement : avoir oublié de préciser le nom d'un « interlocuteur responsable » dans l'entreprise).

Erreurs sérieuses (2 pt)

Situations dans lesquelles le coach a pris des risques inconsidérés. Par exemple :

Le coach est passé en « pouvoir sur » le client ;

Il n'a pas maintenu une saine distance relationnelle avec le coaché (genre copain/ copain)

Le coach a consacré plusieurs séances à travailler hors du contrat de coaching prévu avec l'entreprise

Le coach n'a pas eu conscience du transfert du client à son égard

Le coach a utilisé une méthode dans laquelle il n'était pas compétent.

Le coach a fait travailler le client sur son enfance, ses relations conjugales etc.

Erreurs graves (3 pt)

Situations dans lesquelles le coaching, au lieu d'aider le client, a créé des difficultés et problèmes.

Par exemple :

Le coach est entré dans un sauvetage qui a abouti à un jeu psychologique.

Le coach n'a pas su arrêter à temps un coaching trop difficile pour lui ;

Le coach a fait une « erreur bloquante » en exerçant une « double contrainte » à laquelle le client ne pouvait ni obéir ni désobéir, du genre : « soyez plus motivé dans nos séances ».

Le coach a fait une « erreur sans issue » en instaurant un système bloquant dans lequel sa stratégie est devenue le problème du client. Exemples :

- vouloir prouver à toute force au client que son problème est de telle nature
- enfermer le client dans le domaine où le coach se sait compétent. Ex : dire : « c'est un problème de gestion du temps » si on est spécialiste de la gestion du temps.
- faire travailler le client sur un problème impossible à résoudre. Ex : qu'il tente de réparer « complètement » son image dans une entreprise où il a commis de gros dégâts.
- vouloir provoquer chez le client un changement 1 « dans le système » alors que la situation exige un changement 2 en « sortie du système », ou l'inverse !

Erreurs très graves (4 pt)

Situations dans lesquelles le coaching a créé des dommages à la personne du client.

- Le coach a maintenu consciemment le client en dépendance psychologique.
- Le client a subi un dommage à la suite d'une intervention du coach (typiquement, donner une permission sans protection) ;
- Le coach a blessé le client ou a fait une prédiction de « sorcier/ sorcière ».

Classe spéciale : erreurs honteuses

Situations dans lesquelles le coach prend le risque de faire de grosses erreurs ou perdre sa crédibilité à court ou moyen terme.

- Le coach n'a pas de superviseur : retrait d'1 point toutes les 6 semaines ;
- Le coach a menti sur ses tarifs, ses clients, son cursus etc. Si le mensonge est détectable, retrait 6 points (ce n'est plus de l'éthique, c'est de la bêtise). S'il ne l'est pas : 1 point.
- Le coach a été certifié par un groupe de pairs et non par des enseignants tip top : pas de retrait mais vérification de la compétence chez un superviseur tip top.
- Le coach, renommé par ailleurs, s'est laissé envahir par son ego au delà de la limite narcissique raisonnable.

Mise hors jeu

Le coach n'a jamais fait de travail thérapeutique : retrait de 12 points.

La tarification en points de cette liste est évidemment arbitraire. Elle reflète mon propre cadre sur le professionnalisme de coach, la nature des erreurs et leur gravité.

Ce document n'a donc qu'une valeur pédagogique : il invite les coaches et les professionnels de la relation d'aide à réfléchir à la nature et à la gravité de ce qu'ils estiment être des erreurs professionnelles, en distinguant ce qui est réparable et ce qui ne l'est pas, ce qui est déontologique et qui ne l'est pas, ce qui est « toute puissance » et « puissance », bref en étant lucide sur eux-mêmes et sur leur travail.